

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e) 22566		Société : ROYAL AIR MAROC	
Matricule : 12 673			
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : RABOUH Zineb			
Date de naissance : 31/03/87			
Adresse :			
Tél. : 06 62 76 41 23		Total des frais engagés : 2275,400	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr. Loubna KHAYAR OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfa, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 05 22 95 12 89			
Date de consultation : 24/01/20			
Nom et prénom du malade : RABOUH Zineb Age:.....			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Affection oculaire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : Casablanca Le : 24/01/20			
Signature de l'adhérent(e) ACOURI BIEEN RAM			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24-01-2020	C2	320.50	INP : 34820500	<i>DR. Loubna KHAYAT ITALMCA LOGISTE sub E. Mansour, Rés 2 - Casablanca 99</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 NADIA FESTASSI Nadia Festassi Monameen Taieb Nadia 02 89 20 42	24/11/2020	275,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>ADEN OPTIQUE SARL DENTISTE CONTACTOLOGUE Boulevard de l'Or 188 Bld EL Faouzi Casablanca Tel. 0522 362 805</i>	<i>07/10/21</i>	<i>1021</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1700 Dhs</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d'explorations.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

CABINET D

Dr. LOU

CHIBRO-CADRON
Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 29,40 DH



LOUN

PPC : 147.00 DH

Specialis



6 118001 071425

les yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

24/01/2020

جراحة حول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السيارة

الدار البيضاء في :

29.40 CHIBRO CADRON - Tchell -

Chibro cadron 7 خ 3 09.
X 2 09.
X 1 09.

147.00 Tchell
X 4 39.
X 1 09.

3 / 7 Ahme 99.00
275.40
Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage 2, Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89
D - Klayan -

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 8 juillet 2020 الدار البيضاء، في :

Rabat Zineb

رخصة السياقة

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+1,25 (-90, 180)

OEIL GAUCHE

+1,25 (-90, 90)

new for the Blue

ADDITION VISION DE PRES

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2, Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

In Cessely

D. Khayar.



Mme Zieb RABOUH

FACTURE N° : F104174

Date : 08/02/2020

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
2	VER	verres organique antireflet	500.00		1000.00	20.0
1		monture optique	700.00		700.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: +0.25 Cyl: -0.50 Axe: 180°
VL G. Sph: +0.25 Cyl: -0.50 Axe: 5°

Paiements		Totaux
Acomptes	1700.00	
Tiers payant	0.00	
Montant total payé :	1700.00	
Solde :	0.00	

Total hors TVA : 1416.67 Dh
Montant TVA : 283.33 Dh
Total TTC : 1700.00 Dh

ADEN OPTIQUE VOUS REMERCIE POUR VOTRE VISITE

*ADEN OPTIQUE SARL ALI
OPTICIEN OPTOMETRISTE CONTACTLOGUE
Lot. El Beyrouni Lot N° Rés El Fath n° 4 Rue
Abou Waqt Casablanca Tel. 0522 362 905*